

Réunion du conseil municipal du 20 mars 2017

Le vingt mars deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 15 mars 2017, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents :

Pierre Acosta, Philippe Bialais, Karine Bonnefoy, Christelle Bouchedda, Odile Choquet, Arielle Coulon, Samuel Lemaille, Philippe Lemerre, Eric Pauron, Céline Potier, Guillaume Regnaut et Maud Roget.

Excusés : Audrey El Ibrik (pouvoir à Céline Potier), Guy Godart (pouvoir à Philippe Bialais).

Secrétaire de séance : Céline Potier

Ordre du jour

2017-008 Adoption du Compte Administratif 2016

2017-009 Approbation du Compte de Gestion 2016

2017-010 Affectation des résultats 2016

2017-011 Fixation des taux des impôts locaux 2017

2017-012 Adoption du budget primitif 2017

2017-013 Désamiantage, rénovations intérieure, de la façade et de la structure métallique du clocher de l'Église Saint Vaast – Demande de subvention DETR

2017-014 Renouvellement du bureau de l'AFIR

Divers

Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant avoir transmis aux élus le 2 février 2017 le compte-rendu de la dernière séance de Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été formulée, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Monsieur le Maire présente indique que les principaux projets communaux prévus pour 2017 avancent de façon satisfaisante :

- **montée en débit** : Monsieur le Maire va relancer les services de la MEL pour planifier une réunion publique de présentation et d'information ;
- **micro-crèche** : Madame Dufour et l'équipe municipale se sont réunis à plusieurs reprises depuis la présentation du projet aux élus, le projet est sur de bons rails ;
- **travaux d'enfouissement des réseaux** : ils doivent faire l'objet d'une dernière demande de subvention afin de limiter au maximum le reste à charge de la commune. La partie télécom sera prise en charge par la MEL ;
- **lotissement** allée des Aubépines / route de Fournes : Monsieur le Maire et Monsieur Godart ont réuni une première fois aménageur, promoteur, architecte, services habitat et travaux nouveaux de la MEL afin de lancer le projet ;
- **église** : les travaux ne pourront commencer qu'après validation de tous les dossiers de subvention déposés. Monsieur le Maire indique avoir sollicité le Conseil économique paroissial à ce sujet. La possibilité d'avoir recours à un financement participatif pour boucler le financement des travaux est envisagée.
- **éco-pâturage** : la mise en place de la clôture délimitant la première zone sera réalisée prochainement, afin de pouvoir accueillir les premiers moutons dès ce printemps.

Monsieur le Maire indique que le calendrier des animations communales sera bien rempli d'ici l'été, et remercie tous les élus de leur investissement et participation à ces manifestations.

Monsieur le Maire présente ensuite les différents arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Urbanisme

- 2017-012: PC 059 201 16 B0004, M. Carlos MARQUES-TEIXERA, construction d'un garage
- 2017-013: DP 059 201 17 B0001, M. Carlos MARQUES-TEIXERA, construction d'une véranda
- 2017-014: DP 059 201 17 B0002, M. Géry LEROY, remplacement d'une porte et de deux fenêtres
- 2017-015: DP 059 201 17 B0003, Mme Céline POTIER, pose d'une clôture mitoyenne
- 2017-017: Fixation des limites de l'agglomération d'Erquinghem-le-Sec
- 2017-019: DP 059 201 17 B0004, M. Stéphane KOZAK, pose d'une clôture mitoyenne

Gestion du personnel

- 2017-003: Reclassement de M. Jean-Marie BARON, adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2017-004: Reclassement de M. François BEAUMADIER, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2017-005: Reclassement de M. Bruno BELLENGIER, adjoint technique
- 2017-006: Reclassement de Mme Pascale FONTAINE, adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2017-007: Reclassement de Mme Marianne GOUTAL, adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2017-008: Reclassement de Mme Marianne GOUTAL, adjoint administratif
- 2017-009: Reclassement de Mme Christine MASQUELIER, adjoint technique
- 2017-010: Reclassement de Mme Delphine NETO, adjoint technique
- 2017-011: Reclassement de Mme Martine PHILIPPOT, adjoint technique

Monsieur le Maire ouvre alors l'ordre du jour.

2017-008 Adoption du Compte Administratif 2016

Le compte administratif 2016 constitue l'arrêté officiel des comptes 2016.

Ce document, établi par le Monsieur le Maire, retrace les mouvements de recettes et de dépenses réalisés au cours de l'année 2016. Il permet de dégager le résultat repris dans le budget 2017. Il doit être identique au compte de gestion (son pendant établi par le trésorier payeur).

Sous la présidence de Monsieur Pierre Acosta, doyen de l'assemblée, la parole est donnée à Monsieur Philippe Bialais pour présenter le compte administratif 2016. Il présente les éléments budgétaires marquants de cette année 2016 :

Pour les dépenses :

- Stabilité des dépenses de fonctionnement.
- **Maison du Temps Libre** : Travaux de mise aux normes pour personnes à mobilité réduite des toilettes et réfection du carrelage : 65 265,00 €.
- **Maison du Temps Libre** : Mobilier : 8 016,18 €.
- **Cimetière** : Construction d'une palissade : 8 874,72 €.
- **Eglise** : Travaux de réfection de la toiture de la sacristie et de rejointoiement : 5 759,56 €.
- **Ecole** : Installation de vidéoprojecteurs interactifs en cycle 2 et cycle 3 : 4 867,20 €.

Pour les recettes :

- Baisse de 6,7 % des recettes de fonctionnement.
- Augmentation de 2,14 % du produit des taxes foncières et d'habitation, due à l'augmentation des bases de 1 % et des nouvelles constructions, soit + 3 006,00 €, les taux étant inchangés par rapport à 2015.
- Baisse de 10,26 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit - 7 488,00 €.
- Subvention pour les travaux de mise aux normes pour personnes à mobilité réduite des toilettes et réfection du carrelage : 16 366,96 €.

Ensuite, le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2016 BUDGET PRINCIPAL de la Commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		175 542,55	30 900,29		30 900,29	175 542,55
Opérations de l'exercice	359 495,56	390 337,11	130 412,54	124 664,72	489 908,10	515 001,83
TOTAUX	359 495,56	565 879,66	161 312,83	124 664,72	520 808,39	690 544,38
Résultats de clôture		206 384,10	36 648,11			169 735,99
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	359 495,56	565 879,66	161 312,83	124 664,72	520 808,39	690 544,38
RESULTATS DEFINITIFS		206 384,10	36 648,11			169 735,99

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de ce compte administratif, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2016.

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité (13 votants).

2017-009 Approbation du Compte de Gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016.

Le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

2017-010 Affectation des résultats 2016

- Vu l'instruction M 14 ;

- Vu le Compte Administratif 2016 approuvé ;

Le Conseil Municipal examine l'affectation des résultats comptables du compte administratif présentée ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Pour mémoire, résultats antérieurs reportés 2015	175 542,55	-30 900,29
Solde d'exécution 2016 de la section d'investissement		-5 747,82
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement au 31/12/2016		-36 648,11
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
Solde des restes à réaliser		0,00
Besoin de financement		
Rappel du solde d'exécution cumulé d'investissement		-36 648,11
Rappel du solde des restes à réaliser		0,00
Total déficit investissement		-36 648,11
Besoin de financement de la section d'investissement		36 648,11
Fonctionnement		
Résultat de fonctionnement antérieur	175 542,55	
Résultat de l'exercice 2016	30 841,55	
Solde d'exécution cumulé 2016 de la section de fonctionnement	206 384,10	
Total à affecter	206 384,10	
Répartition de l'affectation	106 384,10	100 000,00

Ainsi les 206 384,10 € d'excédent global de fonctionnement sont répartis comme suit pour le budget 2017 :

- 106 384,10 € sont affectés en section de fonctionnement en résultat reporté (R002).
- 100 000,00 € sont affectés en section d'investissement au compte 1068.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-011 Fixation des taux des impôts locaux 2017

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue des travaux menés par les élus en vue de préparer le budget communal 2017, il a été proposé de reconduire pour l'année 2017 les taux d'imposition appliqués en 2016, et ce malgré l'augmentation constante des charges supportées par les communes et la baisse considérable des dotations. Il précise que, cumulée depuis 2011, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à près de 108 000€.

Monsieur le Maire exprime de vives inquiétudes pour les prochaines années : hors report de l'excédent 2016, l'équilibre entre les recettes et les dépenses de fonctionnement sur le budget 2017 n'est possible que grâce à des recettes exceptionnelles, et prévient qu'il va être de plus en plus compliqué de maintenir les taux à l'avenir.

Il est en effet nécessaire aux collectivités de dégager des excédents de fonctionnement pour avoir la capacité de réaliser leurs futurs investissements.

Pour 2017, les députés ont décidé une augmentation des bases de 0,4 %. L'augmentation de la part communale des impôts locaux pour l'année 2017 ne sera donc pas du fait de la municipalité. Les taux, restant les mêmes depuis 2011, sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 23,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,12 %

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette proposition, l'adopte à l'unanimité.

2017-012 Adoption du budget primitif 2017

Monsieur le Maire indique que l'année 2016 a permis à la Municipalité et à ses agents d'assurer ses missions de service public au profit de l'ensemble des erquinghemois : accueil du public, entretien des espaces verts, services

périscolaires, financement du CCAS pour le repas et les colis des aînés, nouvelles animations et communication régulière.

Côté investissements, les travaux de réfection du carrelage et de mise aux normes PMR de la Maison du Temps Libre, son équipement en tables et chaises, la pose d'une clôture au cimetière, la réfection de la toiture de la sacristie, le sablage et le rejointoiement du côté de l'église, l'achat de matériel pour les services techniques et des deux VPI pour l'école sont autant de réalisations qu'il était nécessaire de mener à bien.

L'année 2017 se veut budgétairement plus ambitieuse encore. Si maintenir le niveau de service est une priorité dans un contexte national d'asphyxie financière des communes qui associe baisse des dotations et augmentation des charges, la volonté de la Municipalité est de continuer à investir au profit de ses habitants.

L'enfouissement des réseaux, les travaux de l'église, la sécurisation de l'école, la mise en place d'un éco-pâturage, le boisement, l'achat de matériel pour les services techniques, la réalisation d'aménagements permettant aux activités de la future micro-crèche et des services techniques municipaux d'occuper le même site... sont les principaux investissements prévus.

Malgré les difficultés budgétaires, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux communaux cette année, à la limite de l'équilibre. La recherche systématique de subventions et de nouvelles recettes est un engagement de toute l'équipe, et permet de présenter un budget sérieux et volontariste.

Le compte administratif étant voté, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif communal 2017 avec la reprise des résultats de l'exercice 2016, et conformément au travail mené avec l'ensemble des élus au cours des précédentes semaines.

Le budget primitif 2017 s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	383 196,00 €	488 533,10 €
Investissement	225 700,00 €	225 700,00 €

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont prévues de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement en €		
Fournitures et services extérieurs (Chap. 011)	101 870,00	26,7 %
Frais de personnel (Chap. 012)	200 000,00	52,2 %
Reversement à la Métropole (Chap. 014)	27 626,00	7,2 %
Amortissements (Chap. 042)	3 990,00	1,0 %
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	41 550,00	10,8 %
Charges financières (Chap. 66)	6 500,00	1,7 %
Charges exceptionnelles (Chap. 67)	1 660,00	0,4 %
Total	383 196,00	100,00 %

Subventions :

Les subventions inscrites au budget communal 2017 sont les suivantes :

- CCAS : 3 000 €, pour les différentes actions qui seront menées durant l'année ;
- ACSE : une subvention sera attribuée en clôture de l'exercice 2016-2017, à l'automne prochain ;
- AEPGH : 1000 photocopies ;

- Croix de Guerre : 30 € ;
- Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Beaucamps-Ligny : en fonction du nombre d'enfants qui fréquenteront effectivement le centre aéré l'été prochain ;
- Institution Sainte Marie de Beaucamps-Ligny : participation financière « forfait communal », en fonction du nombre d'enfants concernés pour l'année scolaire 2016-2017 dans le cadre de la convention avec l'établissement.

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

- L'excédent antérieur cumulé ;
- Les dotations de l'Etat et les impôts locaux ;
- Les autres produits de gestion courante.

Recettes de fonctionnement en €		
Remboursement sur rémunérations (Chap. 013)	13 200,00	3,6 %
Produits d'exploitation (Chap. 70)	35 110,00	9,1 %
Impôts et taxes (Chap. 73)	222 509,00	58,1 %
Dont Solidarité Métropole (Compte 7322)	40 977,00	
Dotations et participations (Chap. 74)	91 975,00	24,1 %
Revenus des immeubles (Chap.75)	14 000,00	3,7 %
Produits exceptionnels (Chap. 77)	5 355,00	1,4 %
Sous-total	382 149,00	100,0%
Excédent reporté (Chap. 002)	106 384,10	
Total	488 533,10	

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues sont :

Dépenses d'investissement en €		
Remboursement emprunts (Chap. 16)	18 992,00	10,1 %
Frais de logiciels (Chap. 20)	2 337,00	1,2 %
Acquisitions - travaux (Chap. 21)	167 722,89	88,7%
Travaux en cours (Chap. 23)	0,00	0,0%
Sous-total	189 051,89	100,0%
Déficit reporté (Chap. 001)	36 648,11	
Total	225 700,00	

- Pour les acquisitions et les travaux, il est notamment décidé :
 - **Eglise** : 75 138,17 € pour la réparation et la protection des vitraux, le désamiantage, et la réfection de l'intérieur, de la façade avant et de la structure métallique du clocher.
 - **Enfouissement des réseaux électriques rues de l'Eglise et du Cornet** : déduction faite des subventions d'ENEDIS et de la TVA dont l'avance sera supportée par la FEAL, 28 575,01 € resteront à supporter par le budget communal.
 - **Services techniques** : 25 000 € de travaux et 3 140 € en matériel.
 - **Ecole** : 6 779,09 € pour la sécurisation, 5 000 € pour l'isolation et 2 434€ pour du mobilier et du matériel informatique.
 - **Mairie** : 11 307,60 € pour remplacer deux fenêtres à l'étage, repenser le pavoisement et refaire le câblage informatique.
 - **Voie verte** : 6 500 € pour clôturer les zones dédiées à la mise en œuvre d'éco-pâturage.
 - **Plantations** : 1989,02 € pour des arbres et arbustes.
 - **Maison du Temps Libre** : 1 500 € pour le remplacement de la porte du local foot.

Les recettes d'investissements sont assurées par :

- La dotation aux amortissements (sur cinq ans, pour l'achat du tracteur-tondeuse avec Escobecques).
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé.
- Des subventions allouées par des parlementaires, le département du Nord et l'Etat.
- Un emprunt permettant de mener à bien ces investissements. L'endettement passerait ainsi de 250€ à 304€ par habitant en 2017, la moyenne de l'endettement des communes de notre strate étant de 627€ par habitant.

Recettes d'investissement en €		
Dotations aux amortissements (Chap. 040)	3 990,00	1,8 %
Dotations, fonds divers et réserves (Chap.10)	120 748,00	53,5 %
Dont FCTVA (Compte 10222)	19 748,00	
Dont Taxe d'aménagement (Compte 10226)	1 000,00	
Dont Excédent fonct. capitalisé (Compte 1068)	100 000,00	
Subventions (Chap. 13)	50 962,00	22,6 %
Emprunt (Chap. 16)	50 000,00	22,1 %
Total	225 700,00	100,0 %

Le Conseil Municipal, invité à voter le budget primitif communal 2017, l'adopte à l'unanimité.

2017-013 Désamiantage, rénovations intérieure, de la façade et de la structure métallique du clocher de l'Eglise Saint Vaast – Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de désamiantage, de rénovations intérieure, de la façade et de la structure métallique du clocher de l'Eglise Saint Vaast :

Considérant les dégradations survenues en novembre 2016 des soubassements contenant de l'amiante à l'intérieur de l'Eglise Saint Vaast d'Erquinghem le Sec, et les risques potentiels pour la santé encourus par les usagers, Monsieur le Maire a décidé d'interdire l'accès au bâtiment le 10 novembre 2016, par arrêté municipal 2016-047.

Plusieurs entreprises de désamiantage ont été sollicitées, ainsi que des entreprises de peinture afin de réaliser la rénovation intérieure de l'église, rendue nécessaire pour partie suite à l'enlèvement des soubassements. Des petits travaux de réfection de la façade avant, et de renfort de la structure métallique du clocher ont également été chiffrés, afin de boucler le périmètre des actions à mener sur cet édifice.

Monsieur le Maire précise que ce dossier de travaux est administrativement indépendant de celui de protection et de rénovation des vitraux de l'église, qui a fait l'objet d'une demande de subvention en septembre 2016 auprès du département du Nord et en janvier 2017 au titre de la réserve parlementaire du député de la circonscription, Yves Durand.

Pour autant, ce seront les travaux de désamiantage qui devront avoir lieu les premiers.

Monsieur le Maire indique que la fermeture de l'Eglise communale occasionne une gêne pour les usagers, mais il n'est pas possible à la commune de supporter seule la dépense engendrée par ces travaux.

C'est pourquoi il a proposé aux élus, le 30 janvier 2017 via la délibération 2017-004, de solliciter une subvention auprès du sénateur du Nord Monsieur René Vandierendonck, au titre de sa dotation d'actions parlementaires, sur la base de la sélection des devis suivants :

Travaux église	Devis entreprise	€ HT	€ TTC
Désamiantage	Revilis	9 880,00	11 856,00
Réfection intérieure	Peinture Dufermont	15 800,00	18 960,00
Réfection façade avant	Peinture Dufermont	2 638,00	3 165,60
Réfection du clocher	Reynald Leroy couverture	2 042,01	2 450,41
Total		30 360,01	36 432,01

Monsieur le Maire propose de compléter le financement via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le nouveau plan de financement s'établit de la façon suivante :

Dépenses :

Désamiantage, réfections intérieure, façade avant et clocher : 30 360,01 € H.T soit 36 432,01 € T.T.C.

Recettes :

Dotation d'actions parlementaires – Sénateur René Vandierendonck (50% du montant H.T.) :	15 180,00 €
Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux (30% du montant H.T.) :	9 108,00€
Autofinancement (20% du montant H.T.) :	6 072,01 €

Le montant restant à la charge de la commune, tenant compte de la TVA, s'élèvera à 12 144,01 €.

Monsieur le Maire précise qu'aucun commencement d'exécution ne pourra avoir lieu avant que le dossier ne soit réputé ou déclaré complet par la section des subventions du Ministère de l'intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (1 abstention) la réalisation de ces travaux, et

- **sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

2017-014 Renouvellement du bureau de l'AFIR

Le bureau de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de ERQUINGHEM-LE-SEC, HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN et ESCOBECQUES est arrivé au terme de son mandat. Il doit par conséquent être renouvelé, conformément aux dispositions de l'article R.133-3 du code rural.

Chaque commune concernée doit désigner trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. De son côté, la Chambre d'Agriculture nomme trois autres propriétaires pour chacune des trois communes.

Il est proposé de fixer comme suit la représentation des propriétaires de la commune d'Erquinghem le Sec :

Titulaire : Monsieur Bernard CHOQUET, né le 20/12/1967 à Haubourdin
Demeurant 193 rue de l'Église à Erquinghem le Sec ;

Titulaire : Madame Isabelle HODEN épouse BLANQUART, née le 08/03/1961 à Lille
Demeurant 368 rue de l'Église à Erquinghem le Sec ;

Suppléante : Madame Brigitte DEWALLE épouse PETIT, née le 23/05/1971 à Haubourdin
Demeurant 171 rue du Cornet à Erquinghem le Sec ;

Le Conseil Municipal, amené à se prononcer sur cette proposition, l'adopte à l'unanimité.

Divers :

Monsieur le Maire donne la parole aux élus devant transmettre des informations.

- **Challenge vélo « Ensemble en selle » :**

Monsieur Acosta signale que le village s'est réinscrit pour l'édition 2017 du Challenge « Ensemble en selle » organisé par la MEL. Il incite les élus à rejoindre l'équipe et à participer au challenge qui débutera le 1^{er} mai pour une durée d'un mois.

- **Réunion semestrielle de participation citoyenne**

Monsieur Bialais informe les membres du Conseil que la réunion de participation citoyenne s'est déroulée le samedi 18 mars en rassemblant une quinzaine d'habitants du village. Les gendarmes ont sensibilisé la population en rappelant quelques gestes simples de prévention contre les cambriolages.

- Pizzeria à compter du 1^{er} avril :

Une pizzeria mobile devait s'installer sur le parking du chemin des Saules les samedis à compter du 18 mars. Monsieur Acosta signale que la venue de la « Pizza Factory » est retardée au 1^{er} avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal des prochaines semaines et lève la séance.

Agenda :

- 2 avril : Parcours du cœur – départ de la mairie
- 17 avril : Chasse aux œufs
- 23 avril : Elections présidentielles – 1^{er} tour
- 29 avril : Les belles sorties – La Rose des Vents
- 30 avril : Concours de voltige équestre – l'Arche Equiloisirs
- 7 mai : Elections présidentielles – 2^{ème} tour
- 8 mai : Commémoration de la Victoire de 1945 et remise d'une médaille du travail
- 14 mai : Kermesse de l'école Ghislain Henniart
- 19 mai : Fête des Voisins
- 11 juin : Elections législatives – 1^{er} tour
- 16 juin : Victoires de la musique
- 17 juin : Fête de l'école Ghislain Henniart
- 18 juin : Elections législatives – 2^{ème} tour

Pierre ACOSTA

Philippe BIALAIS

Karine BONNEFOY

Christelle BOUCHEDDA

Odile CHOQUET

Arielle COULON

Samuel LEMAILLE

Philippe LEMERRE

Eric PAURON

Céline POTIER

Guillaume REGNAUT

Maud ROGET

